

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une lettre particulière de Vienne nous annonce qu'on avait appris dans cette ville, par voie télégraphique, que la délimitation de la frontière moldave dans le Haut-Yalpuch venait d'être terminée. La ville et le territoire de Komrath ont été, dit-on, officiellement remis aux autorités russes, le 2 mars 1857. (Constitutionnel.)

L'Etoile du Danube publie le texte d'une pétition adressée par les notables de Moldavie aux puissances signataires du traité de Paris, remise aux consuls de ces puissances, pour réclamer contre la direction donnée par la Porte au gouvernement de ce pays, et qu'ils croient de nature à altérer la liberté du vote sur les questions qui vont être soumises aux divans moldaves.

Une dépêche de Berlin, du 8 mars, annonce que cette pétition y est arrivée; cette dépêche ajoute que ce document n'aurait pas été adressé au gouvernement autrichien.

Les correspondances des journaux étrangers s'occupent de ce qui s'est passé dans les deux séances de la conférence relative à la question de Neuchâtel. Ces révélations sont simplement des conjectures, attendu que les plénipotentiaires se sont engagés entre eux à tenir secrets les détails de la négociation.

Le représentant de la Suisse n'a point, comme nous l'avons dit, pris part jusqu'à ce jour à la délibération. En effet, tant qu'il ne s'est agi dans la conférence que du principe de la renonciation, l'envoyé de la Suisse n'a point été convoqué à la délibération; il y sera appelé aussitôt qu'on abordera les détails même de la question.

Les conférences seront reprises probablement cette semaine, et elles aboutiront, comme on a tout lieu de l'espérer, à un heureux résultat. (Constitutionnel.)

On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

« Nous avons parlé des ordres odieux envoyés par la cour de Pékin aux mandarins gouverneurs

des provinces maritimes du Céleste-Empire. Sur plusieurs points, et notamment à Shang-Hai, ces ordres n'ont pas été exécutés; mais, sur un grand nombre d'autres, ils n'ont malheureusement que trop aidé aux mauvaises passions des habitants.

« Quelques mandarins ont adressé aux populations des proclamations qui respirent les plus cruelles dispositions. Nous avons reçu celle du mandarin gouverneur de Whampoa, et nous croyons utile de faire connaître ce document traduit du chinois.

« Voici cette proclamation :

« Les infâmes étrangers ont osé lever l'étendard de la révolte contre l'autorité sublime et vénérée de l'Empereur; ils ont attaqué la ville de Canton pour la livrer aux flammes, et déjà ils ont reçu la punition qu'il méritaient, car nos troupes invincibles les ont repoussés et ont tué un grand nombre d'entre eux.

« Que de toutes les parties de l'empire on les combatte! que tout habitant de la Chine qui rencontrera un Anglais lui fasse subir le sort qu'il mérite! Déjà nos flottes innombrables, déjà nos armées grandes et redoutées par toute la terre s'avancent pour les chasser; que tout le monde joigne à elles, que tout le monde prenne part à la guerre et apprenne aux étrangers à trembler devant la volonté et devant la colère de notre souverain, dont les regards sont brûlants comme les rayons du soleil et dont la puissance est incommensurable!

« Celui qui n'agira pas conformément à ces ordres sera considéré comme traître et devra s'attendre de notre part à un châtement aussi prompt que terrible.

« Vous entendez! obéissez!

« Fait à Whampoa, le neuvième jour de la douzième lune. — Le mandarin gouverneur, Tchyoo.

« Aussitôt que cette proclamation a paru, l'agitation a été telle parmi la populace, que les Européens en petit nombre qui se trouvaient dans la ville ont cru prudent de l'évacuer; les navires étrangers qui étaient mouillés sur rade ou sur le Tchou-Kiang, fleuve où il règne une grande ac-

tivité, ont pris le large en emmenant tous les Européens.

« Whampoa n'est pas un des cinq ports ouverts aux étrangers en vertu des traités. C'est un port situé à environ douze milles de Canton, où les navires qui se rendent dans cette ville viennent souvent mouiller pour faire de l'eau et des vivres.

« La proclamation du mandarin de Whampoa, nous écrit notre correspondant, la seule dont on connaisse le texte, est, dit-on, une des moins violentes. On peut juger par là des dispositions des autorités chinoises. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 9 mars. — On annonce la démission du président de la chambre des communes. Le bill sur l'income-tax est passé sans opposition à la seconde lecture.

M. Disraëli attaque le gouvernement sur les termes du traité de paix avec la Perse qui refuse formellement, dit-il, de payer les frais de la guerre, s'élevant en ce moment à un demi-million sterling.

Madrid, 9 mars. — Le bruit de la démission de l'ambassadeur d'Espagne à Paris est sans fondement. Le conseil royal opine pour la présentation aux cortès du traité des limites entre la France et l'Espagne.

Londres, 9 mars. — Le conseil municipal de la cité a voté aujourd'hui son adresse à lord Palmerston.

Le *Sun*, ouvertement hostile au premier ministre, depuis longtemps, déclare lui-même aujourd'hui, que lord Palmerston ne doit pas craindre d'en appeler au pays en ce qui touche la politique extérieure qu'il a suivie.

Londres, mardi 10 mars. — Dans la séance de la chambre des communes, M. d'Israëli a qualifié d'agressive la politique du gouvernement.

Lord Palmerston a répondu que la meilleure preuve du contraire était la bonne amitié dans laquelle l'Angleterre vit aujourd'hui avec l'Europe et l'Amérique.

Lord John Russell, M. Kelly et d'autres orateurs

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Duguesclin prit le vélin précieux auquel était suspendu le grand sceau de l'Etat; il le retourna dans ses mains d'un air embarrassé.

— Mon noble maître fait bien de l'honneur à un pauvre chevalier tel que moi, reprit-il; mais vous ne l'ignorez pas, sire poursuivant d'armes, toute ma vie a été employée à me battre pour son service, et.... je ne sais pas lire.

Cet aveu ne parut nullement extraordinaire à Saint-Denis; car l'instruction était rare partout.

— Aussi bien, Messire, répondit-il avec solennité, votre maître et le mien, le roi de France, m'a chargé de vous dire de vive voix ce qu'il a daigné vous écrire de sa main... Sachez-le donc, le roi vous attend incessamment à Paris pour vous donner l'épée de connétable; il vous ordonne, sitôt les présentes reçues, de vous mettre en route, sous peine d'encourir son déplaisir et de causer les plus grands malheurs.—Que Notre-Dame de Dinan me préserve d'encourir le déplaisir de mon bien-aimé souverain! répliqua le bon chevalier en faisant le signe de croix; mais j'éprouvais des scrupules à accepter l'important office de la connétable; car, si je l'acceptais, il

faudrait le retirer à un illustre guerrier, le vénérable Moreau de Fiennes, pour le présent connétable de France... — Il n'est plus, Messire; monseigneur de Fiennes a été un loyal capitaine et appert homme d'armes, du temps du feu roi, dont Dieu ait l'âme; mais maintenant il est vieux et cassé; il ne peut plus endosser son armure et guerroyer contre l'Anglais.... Il a donc rendu au roi l'épée de connétable, et il vous prie lui-même d'accepter cette haute dignité; il ne se sent plus capable d'en remplir les devoirs, comme vous en jugerez par cette lettre dont il m'a chargé expressément pour vous.

En même temps, il présenta à Duguesclin un autre parchemin; le chevalier se contenta de regarder le sceau, comme il avait fait pour la missive royale.

— Il suffit, sire Saint-Denis, dit-il avec majesté; je ne veux pas tarder plus longtemps à me rendre aux ordres du roi, tout indigne que je suis de l'honneur qui m'attend.... Aussitôt après avoir pris le château de Montbrun, je me mettrai en route pour aller saluer le roi Charles dans la tour du Temple à Paris... Et maintenant, gentil héraut, permettez-moi de rejoindre les gens d'armes qui environnent déjà ce manoir; la besogne faite, je vous suivrai.

Il voulut sortir; l'envoyé royal le retint par un geste ferme et respectueux.

— Daignez m'excuser, vaillant seigneur, reprit-il, mais

les paroles du roi sont précises.... il vous ordonne de ne tarder que le temps nécessaire pour changer votre pesante armure de bataille contre des houzeaux de voyageur. Je ne vous ai pas tout dit encore; le royaume, la ville capitale, le roi lui-même sont dans le plus grand danger! — Serait-il vrai, Messire, demanda Duguesclin en tressaillant; l'Anglais aurait-il fait tant de progrès depuis quelques jours? — Il est aux portes de Paris, Monseigneur, répliqua le héraut avec feu, et sans doute déjà Robert Knowles et son armée, après avoir dévasté la Picardie et la Champagne, assiègent le roi Charles dans sa bonne ville... Au moment où je sortais de Paris, des chevaliers anglais venaient par bravade frapper les barrières de leurs lance... Vous n'avez donc pas une minute de voler au secours du roi de France.— Par la Monjoie! tu as raison, héraut, s'écria Duguesclin en se promenant dans la salle avec émotion; je ne dois pas m'occuper d'intérêts secondaires, de vengeances et de défis personnels, quand mon cher sire et roi est si mal en point.... Cependant, ajouta-t-il avec réflexion en s'arrêtant tout-à-coup, si j'avais eu seulement deux heures pour donner l'assaut à ce manoir... — Votre bouillante ardeur vous emporte trop loin, Monseigneur, dit le poursuivant d'armes avec véhémence; vous avez déjà reçu plusieurs messages du roi Charles, et, malgré votre ardent désir de vous rendre à son appel, vous vous laissez arrêter à

ont critiqué l'adoption de la proposition de l'Amérique, pour affranchir de la capture les bâtiments marchands.

Le chancelier de l'échiquier a répondu que le gouvernement n'avait pas encore statué sur cette question.

M. C. Wood a présenté le budget de la marine et demandé à la chambre le vote d'un crédit de 4 mois au lieu de 12.

Dans la séance de la chambre des lords, le comte de Shaftesbury a retiré sa résolution relative à l'illegalité du commerce de l'opium.

Londres, 10 mars. — Le *Daily-News* annonce que lord Palmerston a désigné pour la mission en Chine sir Henry Rawlinson. On ne sait pas encore si ce dernier a accepté cette mission.

La cour de Common-Conseil a adopté une motion qui lui avait été présentée, exprimant l'approbation de la conduite des fonctionnaires anglais en Chine, ainsi que la confiance dans le ministre Palmerston.

Le comité électoral libéral de Londres doit choisir aujourd'hui ses candidats.

Vienne, lundi soir 9 mars. — Des nouvelles arrivées hier de Jassy annoncent que le ministre des finances Vogarides a été nommé kaimacan de la Moldavie. — Havas.

D'après le *New York Herald*, la révolution a obtenu au Pérou de nombreux succès; les insurgés se sont emparés de Curco et de Cosma. Castilla n'a plus pour lui que Lima et Callao, ainsi qu'une partie de la marine. Il a offert une récompense de 500,000 dollars pour la prise des navires qui se sont prononcés contre lui. Il achetait toutes les armes offertes en vente.

FAITS DIVERS.

Le *Journal de Rome* du 3 mars contient une note du signor Profili, secrétaire de la Commission d'Archéologie sacrée, sur les fouilles qui se continuent aux catacombes de Saint-Calixte. On sait que sous l'habile direction du chevalier de Rossi on a reconnu récemment l'emplacement des tombeaux où furent déposés douze des papes des troisième et quatrième siècles. Le 27 février dernier, près de la crypte du pape saint Eusèbe, les excavations ont fait découvrir deux sarcophages en marbre, décorés de bas-reliefs et parfaitement intacts. Sur le couvercle de l'un d'eux était gravé obliquement le mot ALEXSADRA. Les tables de marbre formant couvercles ont été descendues avec soin en présence de la commission, et elles ont bientôt laissé voir un squelette au fond de chaque sarcophage. Selon une coutume que l'on a reconnue chez les premiers chrétiens, les corps avaient été posés sur un lit de chaux : « S'il est permis, dit M. Profili, d'exprimer des conjectures en l'absence de faits et de preuves, il y a lieu de croire que les deux sarcophages appartiennent au quatrième siècle de notre ère, et que les défunts étaient des époux chrétiens, personnages de distinction, qui avaient choisi pour leur sépulture ce lieu vénérable, voisin du tombeau du pape saint Eusèbe. » — Les tombeaux remontant aux époques des persécutions et contenant les corps des martyrs, ne sont en général que des *loculi* creusés dans

les parois latérales des catacombes; mais à la paix de l'Eglise, les chrétiens qui pouvaient prier en liberté à la lumière du jour, continuèrent de désirer de reposer après leur mort, près des reliques des saints, et les sarcophages sculptés que l'on retrouve dans les fouilles de la Rome souterraine appartiennent à l'époque de Constantin et de ses premiers successeurs.

Le commandeur Visconti, architecte chargé des fouilles qui se poursuivent à Ostie, vient aussi de publier une note sur les derniers travaux exécutés pour remettre à jour la ville romaine ensevelie dans les sables. Jusqu'à ces derniers temps, le port creusé par Ancus Martius n'était plus visité que par quelques pèlerins avides de s'agenouiller dans la chambre où pria saint Augustin et où mourut sainte Monique. C'est à Ostie que Monique tomba malade au moment de s'embarquer pour l'Afrique; c'est là qu'elle eut avec saint Augustin ces conversations ineffables où, goûtant comme les primices de la félicité éternelle, ils gémissaient d'être réduits aux accents de la voix humaine pour exprimer ce qui est au-dessus de toute parole. C'est là que Monique, se sentant mourir, appela son fils et lui dit : « Vous enterrez ici votre mère; souvenez-vous d'elle » à l'autel du seigneur, en quelque lieu que vous soyez. » Mais, depuis lors, la mer s'est retirée à une grande distance des murs d'Ostie, le port a été comblé, et il faut aller chercher les ruines de ces monuments sous les sables qui les recouvrent. Le Saint-Père prend un vif intérêt aux fouilles qu'il a commandées à Ostie, et pour lesquelles on emploie un certain nombre de galériens. Ceux-ci recherchent ce travail et s'y livrent avec zèle, dans l'espoir d'attirer sur eux l'attention du Souverain-Pontife, dans les visites qu'il a fait à l'embouchure du Tibre, et d'être l'objet de ses grâces. Des découvertes importantes pour l'archéologie ont déjà été faites, et l'on trouve sans cesse des médailles, des marbres colorés, des fragments de statues, des ustensiles de toutes sortes, en fer, en cuivre ou en ivoire, ce qui prouve que le sol est pour la première fois remué par les investigations de la science. La voie romaine qui conduisait à Ostie a été dégagée, et elle apparaît aujourd'hui flanquée de tombeaux à droite et à gauche, jusqu'à une grande distance des murs. Cette voie conduit à la porte de la ville, masse solide de maçonnerie construite en Travertin. Dans l'intérieur de la cité et près de cette porte, on a déblayé tout le pourtour d'une place à laquelle viennent aboutir différentes rues; et l'on poursuit les fouilles dans la direction de ces rues, afin d'arriver à mettre à ciel ouvert la surface entière d'Ostie.

— On parlait, depuis quelques jours, de la découverte de deux sarcophages en marbre faite par la commission d'archéologie sacrée, dans le cimetière de Saint-Calixte; maintenant que ces deux sarcophages ont été extraits de la place où ils étaient enfouis, la commission a pu les examiner avec plus de soin. La partie antérieure du plus petit de ces sarcophages est cannelée; mais deux bas-reliefs qui étaient sur les côtés ont été détruits, indice plus que probable qu'il remonte à l'époque du paganisme, et que les chrétiens, en en prenant possession, auront enlevé tout ce qui rappelait son origine profane. Le second de ces sarcophages est égale-

ment cannelé en grande partie. Dans le milieu, se trouve une figure de femme, placée sous un vaste pavillon; à sa gauche sont deux volumes, sur lesquels s'appuient trois doigts de la main droite; un autre faisceau de livres et une coupe sont à ses pieds. Aux deux extrémités du même côté, on voit un palmier et la figure du bon pasteur, portant sur ses épaules la brebis égarée; un chien accroupi à ses regards tournés vers le bon pasteur. Il est à remarquer, cependant, que ce sarcophage est sorti inachevé des mains du sculpteur. C'est ce qui explique l'imperfection de son poli et indique que si la portion qui est à la droite du spectateur est terminée, il n'en est pas de même pour celle de sa gauche. Les pieds du pasteur et la tête du chien sont seulement ébauchés, ainsi que le visage de la figure du milieu. On a trouvé dans ce sarcophage, un cadavre long de 1 mètre 55 cent., dont le crâne était encore couvert de cheveux très-blonds et très-souples; le corps avait été imprégné de substances balsamiques et résineuses et une grande quantité de liquide avait été répandue dans le sarcophage.

— On écrit de Rome, le 5 mars, au *Moniteur* : « Le ministre des travaux publics vient de faire publier, d'après les relevés qui lui ont été fournis par les municipalités de Rome et des provinces, un travail statistique sur la population des Etats pontificaux.

» Il résulte de ce document que la population, qui était, en 1816, de 2,354,721 âmes; en 1833, de 2,732,436, et en 1844, de 2,929,807, s'est élevée, en 1853, à 3,124,668. Elle s'est donc accrue, de 1816 à 1853, c'est-à-dire en trente-sept ans, de 770,497 âmes, ce qui ferait un quart environ.

» Cet accroissement, comparé à celui qu'aurait subi, à diverses époques, la population d'autres pays, donne lieu aux observations suivantes :

» La population civile de l'empire d'Autriche, d'après les annales statistiques de Milan, publiées en 1846, était, en 1818, de 29,813,586 individus; en 1833, de 34,217,494, d'où résulte une augmentation, en quinze années, de 4,403,908, ou d'environ un sixième.

» Suivant la statistique officielle de 1837, la population française s'élevait, en 1801, à 27,349,003 habitants; en 1836, à 33,540,910; ce qui établit une augmentation, en trente-six ans, de 6,191,907, ou d'à peu près un cinquième.

» Il ressort de la comparaison de ces chiffres que, en égard à l'importance des pays précités et au laps de temps présenté comme point de comparaison, la population des Etats pontificaux se serait accrue dans une proportion inférieure à celle de l'Autriche et supérieure à celle de la France.

» Il y a en outre 9,237 Israélites qui ne sont pas compris dans ce recensement.

» Les 3,124,668 habitants répandus sur le territoire du saint-siège se divisent en 1,599,729 du sexe masculin et 1,524,449 du sexe féminin. Ils sont répartis sur 1,220 communes, 4,055 paroisses et 468,457 maisons. On compte 608,280 familles, dont le nombre moyen attribué à chaque maison est de 1.30. La moyenne des individus composant chaque famille est de 5.14.

» La population des villes s'élève à 1,585,715 âmes, celle des campagnes à 1,538,953.

» Si l'on divise les villes suivant leur importance,

chaque pas par des promesses à faire, des châteaux à conquérir.... Hier vous êtes parti seul de Mallevall pour vous rendre à Paris; aujourd'hui je vous trouve, avec une armée improvisée par votre nom, prêt à assaillir une place forte, bien monie de défenseurs! Messire Bertrand, excusez ma hardiesse, mais il n'est plus temps de vous signaler dans les combats singuliers et dans les tournois comme un simple chevalier; vous ne devez plus songer à votre gloire, mais à la défense de votre pays et de votre souverain. Vous n'êtes plus un simple capitaine qui peut jouer sa vie cent fois en un jour pour une parole insultante ou un défi; vous êtes connétable de France, et ce titre vous impose des obligations sacrées!

Ces nobles sentiments ne pouvaient manquer de trouver de l'écho dans le cœur de Duguesclin.

— Partons donc! s'écria-t-il; mon frère et les autres seigneurs se chargeront de punir ce méchant baron de Montbrun... ils sont nombreux, expérimentés, ils en viendront aisément à bout!... Que l'on prévienne mes écuyers de tout préparer pour le départ! s'écria-t-il à voix haute en s'approchant de la porte de manière à être entendu des pages et suivants assemblés devant la maison; et vous, sire héraut, à cheval! dans trois jours nous serons à Paris. — Dieu vous entende, Monseigneur, répondit Saint-Denis triomphant.

Quelques instants après, les écuyers bretons étaient en selle, le fidèle Jean Bigot à leur tête. Le bruit du départ

subit de Duguesclin s'était déjà répandu et avait attiré devant la mesure tous ceux qui ne prenaient pas une part active aux préparatifs du siège. Au moment de partir, le futur connétable promena autour de lui un regard attentif, comme s'il eût cherché à donner un important message. Un moine vénérable fendait la foule, et semblait vouloir lui parler; Duguesclin reconnut aussitôt le père chirurgien de Solignac, et il l'attendit.

Le religieux salua humblement.

— Monseigneur, dit-il, le blessé que vous avez confié à ma garde est en danger de mort; il vous prie instamment de lui accorder un moment d'entretien... Cette faveur sera sans doute la dernière dont il jouira sur la terre, car nul art humain ne saurait guérir sa blessure.

Une vive anxiété se peignit sur le visage de Bertrand.

— Ce jeune homme m'a sauvé la vie, dit-il en regardant le héraut d'armes avec hésitation, je ne puis lui refuser la grâce qu'il demande... Mon père continua-t-il en se tournant vers le chirurgien, le blessé est-il loin d'ici? — Là-bas sous cette feuillée, Messire, dit le moine en désignant la pointe du bois où Gérard et Bonne-Lance étaient en embuscade le matin. — Ce n'est pas loin, reprit Bertrand en regardant toujours la figure austère du héraut. — La France attend! répliqua celui-ci d'une voix solennelle.

Des clameurs immenses retentirent du côté du manoir; les trompettes sonnèrent toutes à la fois. Le valeu-

reux coursier de Duguesclin dressa les oreilles à ce son bien connu; il fit une courbette comme pour s'élancer au combat.

— De par saint Georges! s'écria le chevalier, que se passe-t-il donc?

Olivier de Mauny parut, la visière baissée, l'épée à la main.

— Beau cousin Bertrand, dit-il d'un ton railleur, pour la première fois vous vous faites attendre dans une bataille... il est impossible de contenir l'ardeur de ces troupes indisciplinées; elles commencent l'attaque sans nous... Hâtez-vous donc, si vous voulez être de la fête! Duguesclin se décida tout-à-coup.

— Sire héraut, dit-il brusquement, je suis fidèle à mon prince et dévoué à la France: mais je suis obligé de retarder mon départ de quelques instants. — Quoi! Monseigneur, s'écria Saint-Denis avec un accent de reproche, vous oubliez déjà vos résolutions loyales? — Je ne les oublie pas, mais, par saint Yves! je ne saurais agir contre mon honneur et ma conscience. — Et votre honneur vous oblige encore à verser du sang? — Non, mais à dire un dernier adieu au malheureux jeune homme qui a versé le sien pour moi.

Il agita la main comme pour annoncer qu'il reviendrait bientôt, et il dirigea son cheval vers l'endroit où était le troubadour; le vieux moine le suivit de loin. (La suite au prochain numéro.)

on en trouve 15 comptant plus de 20,000 habitants et 32 de 20 à 10,000.

» Le territoire romain présente une superficie, y compris les routes, maisons, cours d'eau, etc., de 41,295 kilomètres carrés, qui, pour une population de 3,124,668 habitants, constituent une proportion d'environ 75,7 habitants par chaque kilomètre.

» Le territoire continental des Etats sardes comptait, suivant la statistique de Turin publiée en 1839, 80,26 habitants par kilomètre carré; la France 62,10 habitants, d'après l'Annuaire des longitudes de 1838. Il s'ensuit qu'à cet égard aussi, les Etats romains, bien qu'une portion du territoire soit rendue inhabitable par des circonstances atmosphériques dont on n'a pu encore triompher, se trouveraient placés dans les conditions les plus favorables.

» Non-seulement les produits du sol suffisent aux besoins matériels de cette population, mais l'excédant, tant en blé qu'en bestiaux, forme, dans les bonnes années, un objet d'exportation considérable, qui est la principale richesse du pays. »

— On lit dans le *Courrier de Marseille*, du 7 :

« Les travaux de la rade de Cherbourg n'ont plus le monopole de ces mines immenses qui abattent instantanément des montagnes entières. Les chantiers de la Joliette vont bientôt présenter ce prodigieux spectacle aux Marseillais; mais les travaux du Frioul nous donneront préalablement divers spécimens de ces gigantesques opérations, dont les proportions, croyons-nous, n'ont jamais été égales. Cinq mines sont pratiquées sur la partie de l'île qui fait face à notre rade; elles consistent chacune en une galerie droite de 30 mètres de profondeur reposant sur une galerie transversale de 18 mètres, qu'elle partage en deux parties égales, le tout formant assez exactement un T. A chaque extrémité de la galerie inférieure est creusé un puits de 3 mètres de profondeur, qui devra contenir 4,000 kilogrammes de poudre, soit 8,000 pour les deux. Les vides de la galerie seront ensuite remplis par un massif de maçonnerie, et le feu mis par le fil électrique. On peut facilement se faire une idée de la puissance destructive d'un tel appareil. L'explosion pourra être facilement aperçue de tous les points de la côte, mais surtout de la jetée de la Joliette. On évalue à plus de 40,000 mètres cubes la masse de rochers qu'elle doit soulever.

— Il paraît que M. Cabet, en mourant, a laissé sa famille dans la plus profonde misère. Une souscription a été ouverte par les soins de MM. Guinard, Carnot, Hodé et Vauzy en faveur de la veuve et de la fille de M. Cabet, mort à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique), vers la fin de l'année dernière.

— On lit dans le *Temps* de Berlin, le 6 mars :

« On assure que le docteur Vagel, qui explore l'Afrique et dont on vient d'annoncer l'arrivée dans la capitale du Wadaï, a péri dans cette ville. Espérons, ajoute ce journal, que cette nouvelle sera démentie, de même que l'a été dans le temps celle du docteur Barth qui a précédé le docteur Vagel. »

— M. Alexandre Corréard, l'un des survivants du naufrage de la *Méduse*, vient de mourir à l'âge de soixante-huit ans, aux Basses-Loges, près Fontainebleau.

— Le gouvernement russe, qui va établir un service régulier de bateaux à vapeur, destiné à desservir plusieurs ports de la Méditerranée, la mer Noire, la mer d'Azof, le Don et le Volga, fait construire plusieurs de ces bâtiments par quelques-uns de nos constructeurs maritimes. Les bateaux devront avoir en moyenne une force de 400 chevaux.

— Le plus gros morceau de quartz aurifère qui a été découvert jusqu'ici est à Londres, chez MM. Coumell et Co, 4, Broad street Buildings, dans la Cité. Il pèse de 4 à 500 livres. On voit peu d'or à la surface, mais au centre on croit que l'or doit être abondant. Il a été trouvé dans le sable, dans la Nouvelle-Galles du Sud. Les heureux propriétaires se nomment Patrick à Gènes, John à Dorvney. Quelques personnes ont estimé ce riche quartz à la valeur de 20,000 liv. st. Il a été apporté sur le *Centurion*, confié aux soins de M. Waterford.

— Nous avons déjà exposé à diverses reprises la situation du Montenegro vis-à-vis de la Porte.

Le prince Danilo, qui vient d'arriver à Paris, est le souverain régnant de la principauté de Montenegro. Ce prince est âgé de trente ans; il a fait son éducation à Vienne, et, le 29 octobre 1851, il a succédé au vladika Pierre Petrovitch Niegosch, son oncle, prince-évêque du Montenegro, qui l'a institué son héritier par testament. C'est un homme petit de taille et fort mince, au teint brun, à la physionomie énergique et intelligente.

Le prince Danilo a toujours eu un grand penchant pour la France. Deux de ses neveux sont depuis six mois au collège Louis-le-Grand.

Au mois de janvier 1855, le prince Danilo a épousé, à Trieste, la fille d'un riche commerçant, M^{lle} Darinka Queqich, de la religion greco-slave, qui l'accompagne dans son voyage en France.

— L'*Auxiliaire breton* annonce que l'inauguration de section de Laval à Rennes, aura lieu le dimanche 26 avril; l'ouverture définitive du chemin de fer sera faite le 1^{er} mai.

— Le *Journal de Rennes*, du 9, fournit les détails suivants sur les apprêts de l'inauguration du chemin de fer de Rennes :

« Un convoi spécial, parti le matin de Paris, et dans lequel se trouvaient MM. de Lapeyrière, chef de l'exploitation; A. Baude, directeur de la construction; Flachet, ingénieur en chef de la traction; plusieurs ingénieurs de la voie, et autres chefs de service du chemin de fer de l'Ouest, en tout 25 personnes, est arrivé jeudi en gare de Rennes, à 6 heures 1/2. Tous ces voyageurs ont dîné à l'hôtel de la Corne-de-Cerf, et sont repartis pour Paris le lendemain à 10 heures du matin. — Le but de ce voyage était de constater l'état des travaux, et de voir si aucun obstacle ne devait retarder l'ouverture et la livraison au public de la section de Laval à Rennes.

« Or voici, paraît-il, ce qui a été définitivement arrêté. A partir du 15 avril, la compagnie de l'Ouest organisera son personnel sur la section de Laval à Rennes; dès le 22 ou le 24, cette section recevra des marchandises; le dimanche 26 avril aura lieu l'inauguration solennelle et la bénédiction, et le 1^{er} mai la section sera livrée aux voyageurs.

« Jusqu'ici, rien n'est positivement arrêté, quant à la question des fêtes que l'on suppose devoir accompagner cet important événement. »

— On lit dans le *Moniteur du Loiret*, du 6 mars :

« Un grave accident, mais beaucoup moins grave heureusement qu'on eût pu le craindre, est arrivé aujourd'hui, vers midi, au chemin de fer, près de la gare des Ambrais.

« Un convoi de marchandises, venant de Paris et entrant en gare, a déraillé près du premier pont de la Bourse.

« On sait que l'aiguille qui sert à faire passer un train d'une voie sur l'autre est mise en mouvement par une tringle. Cette tringle s'étant brisée au moment même où la locomotive s'engageait sur la voie de garage, l'aiguille revint sur elle-même et produisit un déraillement, par suite duquel la machine s'engagea dans le sable; le tender fut jeté de côté

près du talus, et les wagons, lancés par la vitesse acquise, vinrent s'accumuler les uns sur les autres.

« Dans ce bouleversement, le conducteur du convoi, le nommé Hubert (Jean-Baptiste), fut lancé avec violence du haut de son siège sur la voie, et tué sur le coup. On présume que c'est un sac de blé, qui, en lui tombant sur la poitrine, l'aura étouffé.

« Ce malheureux, qui habitait Paris, laisse une femme et cinq enfants. — Son corps a été transporté à l'Hospice. Quant au mécanicien et au chauffeur, ils en ont été quittes pour des contusions sans gravité.

« M. Henri de la Taille, inspecteur principal, s'est immédiatement rendu sur le théâtre de l'accident, accompagné de M. Degriigny, chef de gare, et des principaux employés, et a fait promptement débarasser la voie.

« M. le procureur impérial, assisté de M. le juge d'instruction, est arrivé peu après sur les lieux, pour constater les causes de l'accident. »

Pour les faits divers :

P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

Milan, le 7 mars. — L'Empereur avant de quitter Milan, a ordonné l'érection, aux frais de l'Etat, d'un piédestal digne de son objet pour la statue de Napoléon I^{er}, par Canova, qui se trouvait à l'Académie des beaux-arts. Sa Majesté a décidé que cette statue ornerait dorénavant le jardin public de la ville.

Leurs Majestés sont arrivées, le 3 mars, à Crémone, et en sont reparties le 5 pour Mantoue, où le grand-duc de Toscane et sa famille sont venus leur rendre visite. L'Empereur a dû quitter cette ville hier dans la matinée. Il s'arrêtera quelques heures à Trévise, et continuera sa route par Udine et Goritz.

« Madrid, 10 mars. — Le journal *la Espana*, dit que les gouvernements français et anglais reconnaissent franchement le droit de l'Espagne dans la guerre avec le Mexique pour le cas où il serait nécessaire de réclamer la neutralité des Etats-Unis. »

« Londres, 11 mars. — Lord Palmerston refuse la candidature qui lui est offerte par la cité; il veut rester fidèle à Tiverton.

« Lord John Russell a renoncé à se présenter devant les électeurs de la cité.

« Sir Henry Rawlinson assure n'avoir pas été choisi par le gouvernement pour une mission en Chine.

« Les démonstrations en faveur de lord Palmerston augmentent. » — Havas.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le 17^e tirage des obligations foncières, 3 et 4 %, comprenant 170,000 francs de lots, aura lieu le lundi 23 mars courant. Les personnes qui auront souscrit avant le 15 mars, participeront aux chances de ce tirage.

La souscription est ouverte à Paris, au siège de l'administration, 19, rue Neuve-des-Capucines, et, dans les départements, chez MM. les Receveurs-Généraux et Particuliers des finances.

BOURSE DU 10 MARS.

5 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 70 80.

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 92 25

BOURSE DU 11 MARS.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 90

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 92 75.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Suivant contrat passé devant M^e Le Blaye et son collègue, notaires à Saumur, les 28 et 29 avril 1856, enregistré, déposé pour minute en l'étude dudit M^e Le Blaye, aux termes d'acte dressé par lui et son collègue, le 6 novembre 1856, enregistré;

M^{me} Renée Ferdillon, veuve du sieur François Berthelot, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Fenet, ayant agit en son nom et comme se portant fort de demoiselle Ermance Berthelot, sa fille, alors mineure;

M^{me} Marie Berthelot, dite en religion sœur saint Charles, de l'ordre des filles de la Charité et du Sacré-

Cœur de la Salle-de-Vihiers, en résidence à Terves, près Bressuire;

M. François Berthelot, menuisier, demeurant à Saumur, rue de Fenet;

M. Elie Neveu, ferblantier-lampiste, et dame Constance Berthelot, son épouse, demeurant à Saumur, rue du Portail-Louis; ladite dame alors mineure, pour laquelle son mari s'est porté fort;

Et ladite demoiselle Ermance Berthelot, alors mineure, sans profession, demeurant à Saumur, rue de Fenet;

Ont vendu, avec toutes garanties solidaires de droit,

A la Congrégation de Sainte-Anne de la Providence de Saumur, représentée audit contrat par dame Jeanne Beaumont, sœur sainte Hyacinthe, alors supérieure de l'ordre de Sainte-Anne, ayant accepté au profit et pour

le compte de ladite Congrégation, pour laquelle elle s'est portée fort; ladite dame demeurant à Saumur, en la maison de Sainte-Anne,

Une maison, située à Saumur, quartier de Nantilly, ruelle de la Gueule-du-Loup, composée de chambre à feu au rez-de-chaussée, chambre à feu au premier étage, avec cabinet, grenier au-dessus avec deux cabinets; cellier ou cave voûtée auprès de la maison.

— Au levant dudit bâtiment, un hangar avec grange, et, au couchant, un autre bâtiment, partie en roc, composé de chambre ou buanderie au rez-de-chaussée, cabinet au-dessus. — Une terrasse et un jardin planté d'arbres fruitiers et de ceps de vigne, dans lequel jardin est un puits commun avec pompe privative, conduite d'eau et un bassin.

Le tout dans un ensemble, contenant environ seize ares cinquante centiares, joignant au nord le couvent de Sainte-Anne, mur mutuel, au midi le sieur Datour-Lecèvre, avec lequel le poits est commun, au levant le domaine de la Fuye, appartenant à M^{me} Desmé, mur mutuel, au couchant le chemin de la Petite-Gueule-du-Loup, sur lequel il existe deux portes de sortie.

Et généralement lesdits biens tels qu'ils s'étendaient, poursuivaient, et comportaient dans l'état où ils se trouvaient lors du contrat de vente, avec toutes leurs appartenances, circonstances et dépendances, sans exception, mais sans garantie de la contenance indiquée, dont la différence devait tourner au profit ou à la perte de l'acquéreur.

La Congrégation de Sainte-Anne a eu dès le jour dudit contrat de vente la propriété irrévocable desdits immeubles, mais il a été dit qu'elle n'en aurait la jouissance et la perception des revenus qu'à partir du 25 décembre 1850; observation ayant été faite que lesdits biens étaient affermés alors aux époux Montaudon-Dubois, pour un temps qui devait expirer le 25 décembre 1853, suivant bail devant M^e Lanthony, notaire à Saumur, du 28 novembre 1841.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de six mille francs. Sur ce prix, la somme de 3,000 fr. formant la moitié revenant à M^{me} veuve Berthelot a été stipulée payable le 24 juin 1850, sans intérêts jusqu'à cette époque, après laquelle elle devait en produire au taux légal. Le surplus dudit prix, ou 3,000 fr., revenant aux quatre enfants Berthelot, a été stipulé payable dans les trois mois qui suivraient la majorité d'Ermanche Berthelot alors mineure, comme étant née le 2 février 1834, et après ratification dudit contrat de vente, par elle et par la dame Neveu, alors aussi mineure, née le 8 novembre 1829, avec intérêts à 5 %, à partir du 24 juin 1850, jusqu'au paiement effectif.

Ladite vente a été faite, en outre, aux conditions suivantes à exécuter par la Congrégation de Sainte-Anne : 1^o de supporter le bail sus-énoncé qui a été fait des biens vendus, sauf à s'entendre avec les locataires pour la prise de possession desdits biens; 2^o d'acquiescer les contributions et charges publiques auxquelles ces biens étaient assujétis, à partir du 1^{er} janvier 1851; 3^o de souffrir les servitudes passives, sauf à faire valoir celles actives, s'il s'en trouvait; 4^o de laisser jusqu'au 1^{er} avril 1851, aux vendeurs, pour l'enlèvement du pressoir et de tous ses ustensiles et accessoires, y compris les pierres des chantiers ou tains, qui se trouvaient dans la grange, desquels objets réserve expresse a été faite par les vendeurs; 5^o et d'acquiescer tous les déboursés, droits, honoraires et frais du contrat de vente, de sa transcription, d'un état simple et de purge des hypothèques.

Les précédents propriétaires desdits biens vendus, dénommés au contrat, sont : 1^o le sieur François Berthelot; 2^o dame Marie Girard, veuve de Nicolas-Jean-Marie Berthelot, propriétaire, demeurant à Saumur; 3^o ledit Nicolas-Jean-Marie Berthelot; 4^o les héritiers de M. Lacourbe, entrepreneur à Saumur.

Observation est faite ici qu'aux termes d'un décret du président de la République française, en date du 12 juin 1851, à Paris, et dont une ampliation a été déposée en l'étude de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, en même temps et par le même acte que le contrat de vente ci-dessus analysé, la supérieure générale de ladite congrégation de Sainte-Anne de la Providence, établie à Saumur en vertu du décret du 14 décembre 1810, a été autorisée à acquiescer, au nom de cette congrégation et moyennant le prix de six mille francs, la maison avec jardin et dépendances, situées à Saumur, désignées au contrat de vente ci-dessus analysé.

Le contrat de vente dont s'agit a été ratifié dans tout son contenu, pour être exécuté selon sa forme et teneur, par dame Ermanche Berthelot, majeure, actuellement épouse de M. Louis-Alphonse-Constantin Chevreau, propriétaire, demeurant à Bourges, avec l'autorisation de celui-ci, suivant acte passé devant ledit M^e Le Blaye, le 30 novembre 1856, et par dame Constance Berthelot, aussi majeure, épouse de M. Elie Neveu, avec l'autorisation de ce dernier, suivant acte reçu par le même notaire, le 7 décembre 1856, le tout enregistré.

Suivant autre contrat rapporté par M^e Leroux et son collègue, notaires à Saumur, le 16 décembre 1856, enregistré.

M. Pierre-François Delaporte, majeur, propriétaire, et M^{me} Marie-Olympe Rossignol, son épouse, majeure, demeurant à Saumur,

Ont vendu solidairement avec toutes garanties;

A ladite Congrégation des Sœurs hospitalières de Sainte-Anne, dite de la Providence, établie à Saumur, ce qui a été accepté par dame Adèle Henry, supérieure générale actuelle de la Congrégation, dite en religion sœur Marie-des-Séraphins, demeurant à Saumur, au couvent des Sœurs de Sainte-Anne, rue de la Gueule-du-Loup, « ayant agi en vertu du décret impérial rendu à Saint-Cloud, le 19 août 1856, duquel décret une ampliation délivrée par M. le Sous-Préfet de Saumur, est annexée à la minute dudit contrat de vente.

Une maison, située à Saumur, place du Presbytère, n^o 5, derrière l'église de Nantilly, et composée comme suit : un principal corps de bâtiment, entre cour et jardin, consistant en salle à manger, office, cuisine, chambre de domestique au rez-de-chaussée, salon de compagnie, et chambre à coucher au premier étage, deux chambres au second étage, grenier sur le tout; un autre corps de bâtiment dans la cour, consistant en petit salon, remise, écurie et greniers. — Plus un petit corps de bâtiment dans l'ancienne basse-cour, composé d'une cuisine, une office, chambre et grenier au-dessus; latrines, cave, cour, puits commun dans la cour, jardin, terrasse et autres dépendances.

Le tout joignant au midi M^{me} veuve Desmé, au couchant la place du Presbytère, M. Leroy, M. Peltier et le couvent de Sainte-Anne, au nord M. Rousseau et le Jardin des Plantes.

Cette maison a été vendue avec toutes ses dépendances, sans réserve, et avec tous les objets que la loi déclare immeubles par destination. De la vente font partie des bancs en bois, placés dans le jardin et un placard encoignure qui est dans l'une des chambres du second étage.

La Congrégation de Sainte-Anne a eu, à compter du jour dudit contrat de vente, la propriété et la jouissance de l'immeuble vendu et a été subrogée par les vendeurs dans tous leurs droits.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de seize mille francs, stipulé payable par la Congrégation à M. Delaporte, le 1^{er} janvier 1858, avec les intérêts à cinq pour cent par an, à compter du 1^{er} janvier 1857, lesquels courront jusqu'à parfaite libération.

Ladite vente a, en outre, eu lieu aux conditions suivantes à exécuter par la Congrégation de Sainte-Anne : 1^o De souffrir les servitudes passives pouvant grever les biens vendus, sauf à s'en défendre et à faire valoir à son profit celles actives; 2^o d'acquiescer les impôts, à compter du 1^{er} janvier 1857; 3^o et de payer les coûts et droits dudit contrat et de l'expédition.

Les précédents propriétaires dénommés au contrat sont : 1^o M^{me} Marthe-Eugénie Richard, première femme de M. Pierre-François Delaporte; 2^o M. Antoine Richard, propriétaire, et dame Elisa Oufroy de Brévillo, sa femme, demeurant à Saumur; 3^o M. Claude-François Gaillard, propriétaire, et dame Marie-Armantine Camus, son épouse, demeurant à Sa-

umur; 4^o M^{me} Eulalie-Louise Tabart, veuve de M. Pierre-François Linacier, propriétaire, demeurant à Saumur; 5^o M^{me} Marie Minier, demeurant à Saumur; 6^o et l'Etat.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens immeubles acquis par la Congrégation de Sainte-Anne, de M^{me} veuve Berthelot et ses enfants, et de M. et M^{me} Delaporte et ci-dessus désignés, M^{me} la supérieure générale actuelle de ladite Congrégation a fait déposer une copie collationnée des contrats d'acquisition dont l'extrait précède, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe le onze mars courant enregistré, et par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du douze mars courant enregistré, elle a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal civil de Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, elle fera publier cette notification conformément à l'article 696 du code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M^{me} la supérieure de la Congrégation de Sainte-Anne a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le 12 mars 1857.

(145) CHEDEAU.

Grande et belle Maison A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,
Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,
A LOUER DE SUITE,
Rue de la Tonnelles, n^o 13, à Saumur.
S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

A LOUER
1^{er} ÉTAGE, composé de plusieurs pièces avec balcon.
S'adresser à M. CARRET, charcutier.

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE, Rue Montmartre, 124, à Paris, TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les colléges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.
VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,
N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.
PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

**A VENDRE
DE VIEUX PAPIER.**
S'adresser au bureau du journal.

R. DE SAINTONGE, MALADIES SECRÈTES
N^o 68. **SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR ET RADICALE.**
PARIS. GÉRISON INFAILLIBLE
Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS
Pour la GÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVÉTÉRÉS
VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRÉSERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr. (5)
Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.